STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES

INFO SIMMT

NUMÉRO 38
OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

ÉDITORIAL page 1

ACTUALITÉ page 1
Présentation de l'autonomie initiale de projection GUÉPARD du CAESAR.
Projection du LEMIR pour expérimentation : mission réussie.
Magasin central de rechanges de Moulins : de OPTIMA vers GSTOCK.

RELATIONS INTERNATIONALES page 4
L'évolution des systèmes d'armes sol-air américains à énergie dirigée.

DOSSIER
LA GESTION LOGISITQUE DES BIENS page 5
La gestion logistique des biens mobiliers ressortissants de la SIMMT.
La gestion logistique des biens terrestres appliquée aux matériels complets et aux unités d'équipements terrestres.
La gestion logistique des biens appliquée aux rechanges.
Le contrôle interne logistique.

INTERVIEW page 10
Commandant Marc Bourniquel, chef de la section Ingénierie de la marque (SDTL).

Éditorial

Cet INFO SIMMT est essentiellement consacré à la gestion des rechanges, à la gestion logistique des biens et au contrôle interne logistique.

La chaîne MCO terrestre a terminé son inventaire des stocks et des matériels complets, après 18 mois d'un travail intensif et rigoureux. De même, tous les textes relatifs à la gestion logistique des biens de la chaîne MCO terrestre ont été écrits et diffusés. Dans un même élan, au 1er trimestre 2015, tous les acteurs impliqués dans la gestion de biens terrestres seront regroupés à Paris, pour une journée d'informations et d'échanges. Le contrôle interne logistique (CIL) vient compléter le contrôle interne comptable (CIC) et budgétaire (CIB). Ces dispositifs sont importants car ils garantissent la qualité de la gestion comptable, budgétaire et logistique de la chaîne MCO terrestre.

De manière plus générale, nous avons participé activement à la réforme de la gouvernance du MCO des armées, contribuant à l'instauration de la logique de milieu désormais sous la responsabilité des chefs d'état-major d'armée. Le plan stratégique du MCO terrestre, construit suivant ce principe, poursuit la modernisation des structures actuelles par une approche par processus fonctionnel, tout en s'engageant vers une transformation innovante et plus performante de la logique contractuelle avec les industriels. Ainsi, nous poursuivons le développement d'une stratégie d'évolution continue de la chaîne du MCO terrestre pour adapter l'outil aux contraintes des opérations et à un monde industriel en perpétuelle transformation.

Bonne lecture !

Général de corps d'armée Jean-Yves DOMINGUEZ,
Directeur central de la SIMMT

ACTUALITÉ

PRÉSENTATION DE L'AUTONOMIE INITIALE DE PROJECTION GUÉPARD DU CAESAR

Adjudant-chef Franck FERET,
Chef du groupe de marque CAESAR/TRF1, section technique de marque de Bruz

Les responsables de marque jouent un rôle important dans la constitution et le contrôle des AIP. À titre d'exemple, lors du retour d'une AIP en métropole, ils sont chargés du contrôle de cette dernière afin de la remettre à niveau pour emploi éventuel sur un nouveau théâtre.

Dans ce cadre, le 22 mai 2014, l'AIP GUÉPARD du CAESAR a été présentée à la SIMMT au sein des établissements NEXTER à Roanne. La réception a été réalisée par le « groupe artillerie sol-sol » de la section technique de marque de Bruz en présence du service qualité de la DGA (DGA/SQ).

Une AIP composée de modules cohérents

Cette AIP est la première d'une série de trois, chacune d'entre elles étant composée de trois conteneurs pour une valeur totale déclarée de plus de 4 millions d'euros :

- un conteneur « magasin » ;
- un conteneur « rechanges système d'armes » ;
- un conteneur « rechanges porteur ».

Chaque conteneur dispose d'ouvertures avant/arrière permettant une grande souplesse d'utilisation du moyen de manutention et un dépotage opérationnel plus rapide.

L'industriel est dépositaire de cette AIP, il en assure le stockage et la gestion

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GCA Jean-Yves DOMINGUEZ • **RÉDACTEUR EN CHEF** : Jean-Marc PEZERIL • **CONCEPTION ET MISE EN PAGE** : ADC Lionel THENADEY
Tous droits de reproduction, de traduction et de diffusion réservés • **CRÉDITS PHOTOS** : ADC Franck FERET, DICOD, SIRPA Terre, SIMMT.
COURRIEL : jean-marc.pezeril@intradef.gouv.fr • Tél. 01 39 67 24 31 • PNIA : 821 781 24 31

en métropole. Après projection sous 48 heures, l'AIP est gérée par l'adjoint maintenance du COMFOR.

Le RETEX théâtre : vers une redéfinition de la notion d'AIP

Suite à l'analyse des consommations de l'opération SERVAL, un module dit « AIP réduite » a été mis en place par les responsables de marque. Il s'agit d'une partie des pièces de l'AIP GUÉPARD reconditionnées.

Son volume de 1 m³ (hors roues) lui permet d'être inséré en arrière-cabine et, de fait, de transiter par le même vecteur que les CAESAR. La force dispose ainsi d'un minimum de rechanges afin d'assurer la maintenance d'entrée de théâtre et de parer à d'éventuels retards logistiques ou douaniers.

Perspectives

Le prochain chantier pour le « groupe sol-sol » de la section technique de marque de Bruz aura pour but de faire évoluer la conception du soutien opérationnel du CAESAR. Cette étude portera notamment sur la redéfinition de notion d'AIP unique en plusieurs types d'AIP, afin que chacune d'elles soit adaptée à la nature du théâtre. On pourra ainsi favoriser, par exemple, dans un conteneur prêt à la projection, la partie mobilité du soutien pour une opération caractérisée par de longues élongations, comme ce fut le cas pour SERVAL. Dans un autre type de conteneur prêt à la projection, on pourra favoriser la partie système d'armes pour une manœuvre marquée par des tirs statiques en FOB comme ce fut le cas dans le cadre de l'opération PAMIR. Cette notion d'AIP ainsi repensée pourrait être nommée « AIP différenciée ».

PROJECTION DU LEMIR POUR EXPÉRIMENTATION : MISSION RÉUSSIE

Lieutenant Gaylord HESSE,
OPS minage-contre minage, division des Parcs

Depuis le début de l'opération SERVAL au Mali, la présence d'EEI (engin explosif improvisé) n'a cessé de croître. Dans ce contexte, le théâtre a demandé à la SIMMT de projeter deux LEMIR (leurre massique et mécanique infrarouge) pour expérimentation.

LEMIR installé sur l'avant d'un VAB.

Ce matériel est un dispositif d'autoprotection installé sur l'avant du véhicule de l'avant blindé (VAB), qui permet de déclencher différents types de menaces telles que les mines antipersonnel, les EEI à faible pression, les pièges à déclenchement par fil de traction ou bien les explosifs avec détecteur de mouvement par infrarouge passif.

Afin de répondre au mieux à cette demande, une formation, conduite par le responsable de marque, s'est déroulée directement sur le site du parc d'alerte de Miramas. Elle a été dispensée pendant deux jours au personnel du 4e RMAT de Nîmes avant sa projection pour la mission SERVAL ainsi qu'au personnel de la STAT chargé de l'expérimentation. L'officier de programme de soutien (OPS) contre-minage a été désigné pour contrôler l'acheminement du matériel, former les maintenanciers des deux détachements de liaison et d'appui opérationnel (DLAO) présents sur la base avancée de Tessalit (nord Mali), superviser le montage des systèmes et communiquer sur les éléments de soutien mis en place.

Après avoir fait ses preuves lors de l'opération PAMIR en Afghanistan de 2009 à fin 2012, le LEMIR va donc poursuivre son expérimentation sur le théâtre malien. Si celle-ci s'avérait concluante, la projection du système permettrait de sécuriser les déplacements entre Tessalit et Kidal ainsi que les différentes missions de patrouille.

Les résultats de cette expérimentation seront rendus au cours du mois d'octobre 2014. Dans cette attente, la préparation d'autres leurres est en cours par le SMITer afin d'anticiper un éventuel déploiement plus important.

Déchargement du LEMIR d'un avion de transport Transall C160.

Installation du LEMIR à l'avant d'un VAB.

MAGASIN CENTRAL DE RECHANGES DE MOULINS : DE OPTIMA VERS GSTOCK

Commandant Thierry PERESSON,
Responsable Conduite projets, sous-direction des Systèmes d'information

Le remplacement du système d'information OPTIMA[1] et de ses applications ACCESS[2] par GSTOCK[3], sur le site de Moulins, a été décidé en comité directeur le 22 mars 2013. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique globale de rationalisation des systèmes d'information (SI). Déjà déployé sur de nombreux sites Défense, GSTOCK est le SI référent du quartier fonctionnel « gestion des entrepôts ».

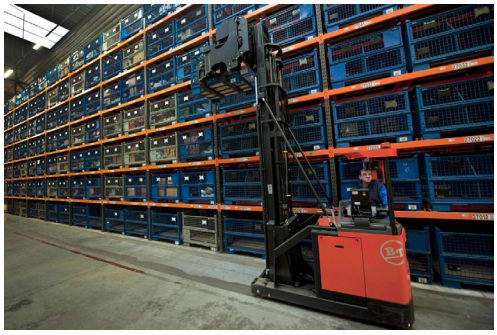

Un marché sur mesure pour ce projet

Pour ce projet, un marché adapté, modulaire et réactif a été mis en place afin de répondre aux besoins propres au site de Moulins. Il offre également la possibilité d'associer, si nécessaire, d'autres projets de déploiement de GSTOCK au sein du ministère de la Défense. Il permet de répondre aux besoins de maintenance et d'évolution des sites sur lesquels est déjà déployé GSTOCK.

Les choix faits pour ce projet

Quelques données statistiques suffisent à expliquer l'enjeu du projet sur le site de Moulins :

- 95 %[4] de l'ensemble des rechanges du MCO terrestre transitent ou sont stockés dans ses entrepôts ;
- le site de Moulins est un acteur stratégique tourné vers les opérations extérieures.

Pour ces raisons, il a été décidé d'effectuer la bascule entre les deux SI, en assurant une couverture fonctionnelle et en rationalisant les processus de fonctionnement. Le GSTOCK déployé à Moulins reprendra donc la version communément utilisée, enrichie de certaines fonctionnalités spécifiques au site.

L'objectif du projet étant d'aboutir à une version unique sur l'ensemble des sites équipés de GSTOCK avec des modules activés selon les spécificités retenues, certains modules développés pour le site de Moulins seront généralisés sur les autres sites pour le début de 2016 (module de gestion des litiges).

En revanche, contrairement aux autres sites, le GSTOCK de Moulins utilisera des serveurs locaux afin de garantir l'indépendance et l'autonomie de fonctionnement du site en cas de coupure de communication avec SIM@T.

Les étapes de la migration

Le passage à GSTOCK est conditionné par la migration des données. Celle-ci sera cadencée par quatre opérations de reprises de données à blanc, avant la mise en production menée conjointement par le CEDIMAT, le site de Moulins et ELECTROCLASS.

À partir d'octobre 2014, les prochaines étapes du déploiement de GSTOCK concerneront l'installation technique des plateformes de tests et de formations à Moulins et Bourges, la formation de testeurs, l'organisation de périodes de tests, la formation des primo-formateurs puis de l'ensemble du personnel du site ainsi que la formation technique du personnel de la cellule informatique du site. Enfin, un système de tutorat assurera l'accompagnement du site au cours de la transition progressive entre les deux SI.

La mise en production est planifiée pour la fin du premier trimestre 2015.

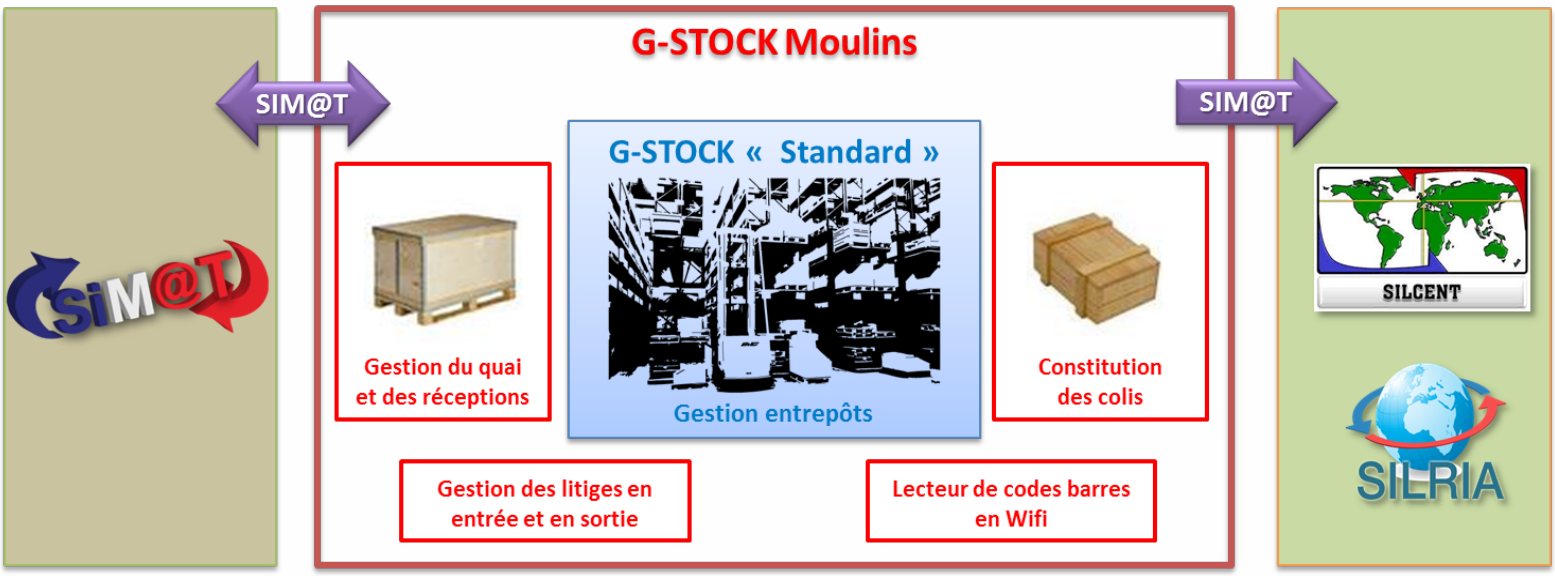

[1] SI de la société ORSOFT.
[2] QUAIREC, COMDIS, COMREC, MEWM23, SCALP, STATISTIQUE (fonctions reprises) + M32, GERDEF et GERDEX non reprises.
[3] SI de la société ELECTROCLASS.
[4] Plus de 140 000 références ventilées dans 195 000 comptes de stocks (pour mémoire SIM@T, représente environ 2 800 000 comptes stocks pour 1 3010 sites stockeurs).

RELATIONS INTERNATIONALES

L'ÉVOLUTION DES SYTÈMES D'ARMES SOL-AIR AMÉRICAINS À ÉNERGIE DIRIGÉE

Capitaine Jean-Marc PÉZERIL,
Chef de la section Relations internationales

L'armée américaine a franchi un nouveau palier vers la possession d'une arme laser capable d'abattre des drones ennemis en un clin d'œil.

BOEING a annoncé récemment que son arme laser, surnommée démonstrateur mobile laser haute énergie (HEL MD), avait engagé avec succès plus de 150 drones, fusées ou autres cibles ennemies simulées, lors de sa troisième série de tests. Ces essais témoignent de la fiabilité de l'arme laser et de sa capacité à acquérir, suivre et engager un certain nombre de cibles dans des environnements variés.

La dernière démonstration du laser à haute énergie de 10 kilowatts s'est déroulée en Floride sur la base aérienne d'Eglin. Le laser était monté sur un véhicule militaire, ce qui en a fait le premier laser mobile à haute énergie intégré et testé par l'US Army.

Cette avancée dans le domaine des systèmes d'armes laser est la conséquence du programme militaire américain de défense sol-air par énergie dirigée (DABS). Le but de ce programme est de fournir « une alternative financièrement abordable par rapport à la puissance de feu traditionnelle » pour se prémunir des drones et autres menaces ennemies.

Les technologies à énergie dirigée comme le HEL MD pourraient bientôt être utilisées en complément des armes cinétiques, telles que les missiles intercepteurs, ne contenant pas d'explosifs mais détruisant leur cible en les percutant à grande vitesse.

La récente démonstration de l'arme laser mobile de BOEING n'est qu'un prélude aux évolutions futures. D'après le bureau de recherche de l'US Navy, d'ici 2016, l'armée américaine envisage de tester un canon laser de 30 kilowatts.

BOEING n'est pas le seul industriel de la défense travaillant avec l'armée pour le développement de ce type de matériel. En août 2014, le bureau de recherche de l'US Navy a attribué à RAYTHEON un contrat de 11 millions de dollars pour la construction d'un dispositif laser monté sur véhicule capable d'abattre des cibles ennemies à basse altitude. Le système d'armes devrait générer une énergie d'au moins 25 kilowatts, plus de deux fois plus puissant que le laser récemment testé par BOEING.

Système sol-air à énergie dirigée installé sur un camion de transport lourd OSHKOSH équipé de 8 roues et d'une puissance de 500ch.

Vue rapprochée du système laser.

THE EVOLUTION OF US DIRECTED ENERGY AIR DEFENSE SYSTEMS

The U.S. military is now one step closer to having a laser gun that can shoot down enemy drones in the blink of an eye.
Boeing recently announced that its mobile laser weapon, dubbed the High Energy Laser Mobile Demonstrator (HEL MD), successfully shot down more than 150 drones, rockets and other mock enemy targets in a third round of tests. These trials prove that the laser weapon is reliable and capable of acquiring, tracking and engaging a variety of targets in different environments.

The most recent demonstration of the 10-kilowatt, high-energy laser took place at Eglin Air Force Base in Florida. The laser was installed on a military vehicle, making it the first mobile, high-energy laser built and demonstrated by the U.S. Army.

This push for laser weaponry is part of the U.S. military's Ground-Based Air Defense Directed Energy (GBAD) program. The goal of the program is to provide an «affordable alternative to traditional firepower,» to guard against drones and other enemy threats.

Directed-energy technologies like the HEL MD could soon be used to augment what are known as kinetic strike weapons, such as missile interceptors, that don't contain explosives but destroy targets by colliding with them at extreme speeds.
The recent demonstration of Boeing's mobile laser weapon is just a prelude of things to come. By 2016, the military plans to have a 30-kilowatt laser gun ready for testing, according to the Office of Naval Research.

Boeing isn't the only defense contractor working with the military to develop of this kind of weapons. In August, the Office of Naval Research awarded Raytheon an $11 million contract to build a vehicle-mounted laser device capable of shooting down low-flying enemy targets. The system will reportedly generate at least 25 kilowatts of energy, which will make it more than twice as powerful as the laser recently tested by Boeing.

DOSSIER : LA GESTION LOGISTIQUE DES BIENS

LA GESTION LOGISTIQUE DES BIENS MOBILIERS RESSORTISSANTS DE LA SIMMT

Commandant Marc BOURNIQUEL,
Chef de la section Ingénierie de la marque, sous-direction Technique et logistique

Ses objectifs

Reposant sur la mise en œuvre d'une logistique efficace, la gestion logistique des biens doit permettre d'assurer la constitution des capacités des forces pour l'engagement opérationnel. Elle s'appuie sur la connaissance des ressources, de leur état et de leur juste positionnement afin de répondre au besoin opérationnel.

À ce titre, la SIMMT doit :

- s'assurer de la bonne conservation des biens et prévenir tout détournement ou toute dilapidation ;
- avoir une connaissance précise des statuts logistiques quantitatifs et qualitatifs de ces biens afin d'en restituer une image fidèle au travers de la comptabilité patrimoniale du ministère de la Défense.

Ainsi, elle permet d'assurer la gestion logistique la plus efficiente possible pour l'engagement opérationnel des biens confiés par l'État aux armées et de fournir à la comptabilité patrimoniale du ministère de la Défense une image quantitative et qualitative fidèle des biens du milieu terrestre.

Son périmètre

La gestion s'inscrit désormais dans un cadre interarmées et recouvre le suivi d'un bien depuis son entrée jusqu'à sa sortie du patrimoine mobilier de l'État.

Les biens mobiliers ressortissants de la SIMMT, appelés « biens terrestres », regroupent :

- les biens terrestres gérés au niveau central dans le système d'information logistique SIM@T :
  - les matériels complets du milieu terrestre ;
  - les articles de rechange du milieu terrestre ;
- les biens terrestres gérés localement.

KERAX.

Son contenu

La gestion logistique définit des règles de gestion permettant d'atteindre les objectifs évoqués précédemment. Celles-ci ont été revues au regard des nouvelles directives de gestion fixées par l'état-major des armées sans pour autant modifier en profondeur l'ancienne comptabilité.

Ces nouvelles règles ont été publiées au cours du premier semestre 2014 par les instructions ministérielles suivantes :

- l'instruction n° 90145/DEF/SIMMT/SDTL du 20 février 2014 définissant l'organisation générale ;
- l'instruction n° 19600/DEF/SIMMT/SDTL/BEQT du 22 avril 2014 décrivant la gestion des matériels complets ;
- l'instruction n° 37002/DEF/SIMMT/SDTL/BL2S du 22 avril 2014 décrivant la gestion des rechanges ;
- l'instruction n° 7650/DEF/SIMMT/SDTL/BEQT du 18 juillet 2014 décrivant la gestion des équipements d'unités terrestres (UET), anciennement UCF ;
- l'instruction n° 90150/DEF/SIMMT/SDTL du 22 avril 2014 décrivant le contrôle interne logistique ;
- l'instruction n° 6602/DEF/SIMMT/SDTL/BEQT du 15 mai 2014 sur les rapports de pertes, déficits, détériorations, destructions et excédents de matériel en exploitation.

D'une manière générale, celles-ci visent à harmoniser les différentes règles qui existaient dans chacune des armées et à rendre le plus efficient possible les procédures en s'appuyant sur le système d'information SIM@T.

Son organisation et ses acteurs

L'organisation de cette nouvelle gestion se caractérise par la désignation de nouveaux responsables, par la consolidation du système d'information logistique SIM@T et par la mise en place d'un contrôle logistique.

Le gestionnaire de biens

Le directeur central de la SIMMT est désigné gestionnaire de biens (GB) par le

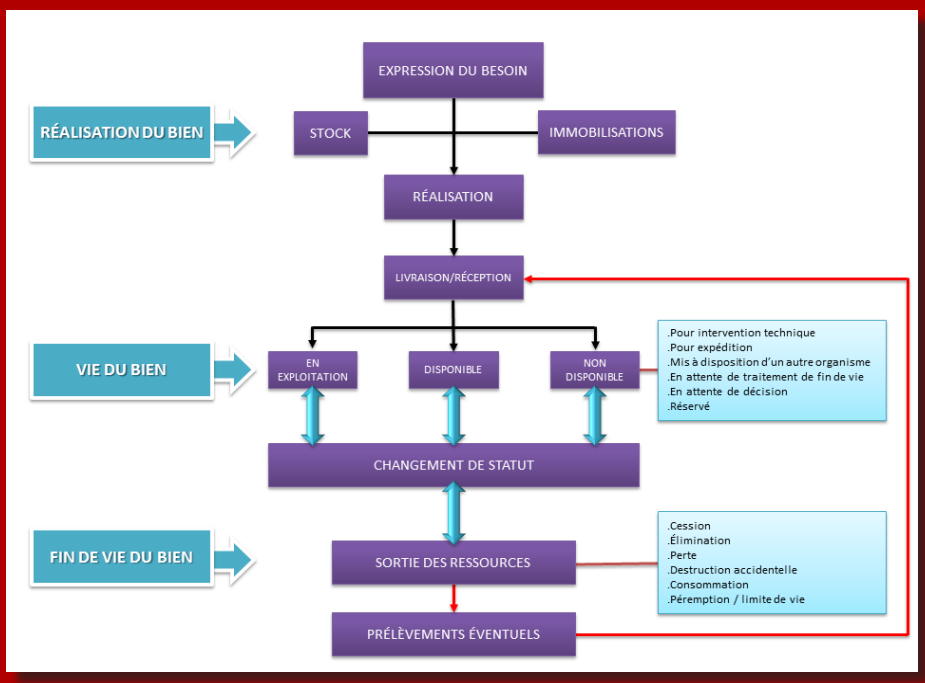

Le schéma ci-dessus décrit le cycle de vie et les actes logistiques d'un bien.

ministre de la Défense. Il est responsable des décisions relatives :

- à l'entrée d'un bien en gestion logistique, aux transferts de biens pour les flux internes et externes, et à la sortie d'un bien de gestion logistique (restitution, consommation, intégration, déclassement, cession, élimination suite à aliénation ou destruction, péremption/limites de vie, retrait de biens) ;
- aux procès-verbaux de pertes, destructions, détériorations et déficits de biens ;
- à la mise en œuvre des contrôles internes logistiques de niveaux 1 et 2.

Il peut désigner des gestionnaires de biens délégués pour assumer tout ou partie de ses attributions.

Les gestionnaires de biens délégués

Les gestionnaires de biens délégués (GBD) prononcent les actes de gestion logistique des biens selon la délégation qui leur est consentie par le gestionnaire de biens.

Les détenteurs de biens

Les détenteurs de biens exécutent les actes de gestion logistique décidés par le gestionnaire de biens ou par le gestionnaire de biens délégué dont ils relèvent.

Ils sont également chargés des recensements et de la tenue de l'inventaire physique conformément aux directives du gestionnaire de biens ou du gestionnaire de biens délégué. Ils sont plus particulièrement chargés d'assurer :

- la conformité de la réception pour l'entrée en gestion logistique des biens du milieu terrestre en provenance des industriels ou des directions et services hors Défense ;
- la garde, la conservation et le suivi logistiques des biens qui leur sont confiés ;
- l'exécution des mouvements de biens ordonnés par la SIMMT ;
- le suivi logistique des biens, jusqu'à leur prise en compte par les destinataires (y compris les biens loués à des organismes extérieurs à la Défense, mis à leur disposition et placés en statut d'attente, les biens en cours de transport, etc.) ;
- les opérations liées au contrôle interne logistique de niveau 1.

Les détenteurs de biens s'appuient sur les responsables de gestion logistique des biens (RGL) désignés nominativement et recevant délégation de signature pour le suivi de la gestion logistique des biens.

Les RGL

Les RGL sont ainsi chargés :

- de l'exécution des ordres logistiques centraux dans SIM@T et de la saisie des données locales conformément aux directives reçues du détenteur de biens ;
- de la certification de toutes les pièces justificatives dont ils assurent la conservation et le suivi par leur signature ou leur validation dans SIM@T.

Ils sont également des acteurs incontournables :

- de la fiabilisation de l'inventaire permanent ;
- de l'exécution des recensements selon les modalités définies par une instruction particulière.

Les utilisateurs de biens

Les utilisateurs de biens exploitent les biens qui leur sont confiés par le GB, le GBD ou le détenteur de biens. Ils sont responsables de leur conservation et de leur bon usage vis-à-vis du détenteur.

L'organisation de la gestion logistique des biens du milieu terrestre s'appuie sur l'urbanisation du système d'information logistique SIM@T.

Ce dernier permet à la SIMMT de disposer à tout moment d'une image logistique fidèle, grâce aux informations saisies et aux statuts de gestion logistique. La qualité de ces informations est de la responsabilité de tous les opérateurs de saisie de la chaîne logistique. C'est pourquoi, et afin de faciliter la gestion logistique des biens terrestres, le RGL est responsabilisé dans la démarche de la GLB.

Au-delà des textes qui doivent s'appliquer dès à présent, un forum piloté par la SIMMT sera prochainement organisé pour rappeler à tous les enjeux de la gestion logistique des biens et présenter aux acteurs sa mise en œuvre et son intérêt.

LA GESTION LOGISTIQUE DES BIENS TERRESTRES APPLIQUÉE AUX MATÉRIELS COMPLETS ET AUX UNITÉS D'ÉQUIPEMENTS TERRESTRES

Lieutenant-colonel Fernand SABBO,
Adjoint au chef de la cellule du « Contrôle interne logistique », sous-direction Technique et logistique

La gestion des matériels complets

Les matériels complets concourent, pour toutes les armées et grands services, à l'accomplissement de la mission opérationnelle. Ils représentent un outil majeur pour les formations terrestres.

Objectifs

L'instruction ministérielle portant sur la gestion des matériels complets vise en particulier à actualiser les anciens textes de référence et à les placer dans un contexte interarmées.

Elle uniformise les termes techniques à employer pour faciliter une compréhension mutuelle et harmonise les procédures de gestion à appliquer, tout en tenant compte des spécificités de chaque armée.

Précise, elle accorde toutefois la souplesse nécessaire aux évolutions dans l'organisation, à l'harmonisation et à la mise en place de modes d'action.

Elle permet d'optimiser la gestion sans remettre en cause les circuits de maintien en condition opérationnelle ou d'élimination des biens qui peuvent être parfois différents d'une armée à

une autre selon l'emploi et le besoin de chacune d'elles.

Pour les matériels complets, contrairement aux rechanges, la gestion permettra notamment de différentier les matériels par armée afin de clarifier les mouvements ordonnés par les gestionnaires. Cette différentiation devra se faire au travers du SIM@T.

Le système d'information associé

La gestion des équipements repose sur le système d'information logistique propre aux biens terrestres : le système d'information de la maintenance de l'armée de terre (SIM@T). Les matériels complets sont identifiés et détaillés dans un référentiel propre. Cette base doit disposer des données justes, tant au plan quantitatif (ex : nombre d'armes en exploitation dans une formation) que qualitatif (ex : statut de gestion et sous-statut qui vont préciser l'état de ces armes).

En effet, toute lacune ou erreur dans la base de données constituera une gêne, voire un obstacle pour le gestionnaire en amont et pénalisera le bénéficiaire en aval. De plus, sur le plan du contrôle interne logistique (CIL), un défaut de mise à jour de la base de données du SIM@T ne permettrait pas d'obtenir une image fiable du patrimoine. Tous les acteurs ont donc une responsabilité dans le domaine de la fiabilité de l'information.

La gestion des unités d'équipements terrestres

Parallèlement aux matériels complets, il existe des équipements nécessaires à leur utilisation ou à leur maintenance, appelés auparavant unité collective de formation. De façon à éviter les confusions et recouvrir les mêmes périmètres au sein des armées, l'appellation unité d'équipements terrestres a été choisie.

Malgré le fait que ces biens soient gérés localement par les détenteurs (entrée du bien dans le patrimoine, vie du bien entre utilisateurs, sortie du patrimoine), le SIM@T permet dorénavant de les visualiser au niveau central. Ainsi les erreurs et/ou dérives ayant pu exister dans le passé pourront être plus facilement détectées dans le cadre du CIL.

À retenir

La gestion logistique des matériels complets et des unités d'équipements terrestres ne bouleverse pas l'ancienne comptabilité des matériels. Elle rappelle que les biens terrestres relèvent du patrimoine de la Défense pour lequel le gestionnaire de biens a une obligation de compte rendu au niveau ministériel. Elle simplifie la répartition des rôles entre les différents acteurs et permet d'harmoniser les modes de traitements propres, de la gestion de l'expression du besoin à l'attribution ou au retrait d'un bien à un détenteur.

Elle repose sur le SIM@T qui permet justement de proposer, de valider et d'exécuter les actes de gestion pendant toute la vie du bien en ressource patrimoniale.

LA GESTION LOGISTIQUE DES BIENS APPLIQUÉE AUX RECHANGES

Capitaine Marianne FALCON,
Officier technique maintenance approvisionnements, sous-direction Technique et logistique

La gestion logistique des biens appliquée aux rechanges s'inscrit dans un contexte de fortes évolutions de la chaîne approvisionnement.

Elle a donc nécessité une adaptation des textes en vigueur régissant le fonctionnement et l'organisation de la chaîne approvisionnement. Celle-ci s'est traduite par la rédaction d'une instruction ministérielle unique (IM 37 002) intégrant les domaines abordés dans les textes refondus (IM n° 12000 et n° 37001) ainsi que les notions de gestion logistique des biens.

Organisation et fonctionnement

La gestion logistique des biens ne remet pas en cause le fonctionnement actuel de la chaîne approvisionnement. Certaines notions ont cependant dû être précisées, voire redéfinies. Par exemple :

- le statut de gestion logistique d'un rechange (disponible ou non disponible) et le cas particulier d'un rechange pouvant être géré en unité d'équipement terrestre et en approvisionnement ;
- le rôle des différents acteurs de la gestion logistique et de la chaîne approvisionnement ;
- le stock unique réparti entre différents échelons de l'approvisionnement, de l'entrepôt central au point de monte.

Cette mise en place a par ailleurs permis la prise en compte du périmètre interarmées et d'introduire les modifications résultant de différents chantiers comme :

- les principes de la supply chain (facturation *in fine*, boucle logistique…) ;
- l'intégration des nouvelles appellations des différents échelons de la chaîne approvisionnement.

Travaux en cours et à venir

Aujourd'hui, les travaux se poursuivent afin de pouvoir appliquer le texte existant et répondre aux attentes du contrôle interne logistique, notamment dans le cadre des recensements.

Ainsi, les chantiers en cours et à venir concernent :

- la simplification administrative ;
- la création d'un lien SIM@T-CHORUS afin d'intégrer au patrimoine le stock détenu au point de monte ;
- les modalités d'exécution des recensements ;
- la définition des rechanges pouvant être gérés en unité d'équipements terrestres et en approvisionnement ;
- des évolutions dans le système d'information de la maintenance terrestre (SIM@T).

La gestion logistique des biens appliquée aux rechanges n'est pas le seul apanage des acteurs de la gestion logistique. Elle doit être le souci de tous les opérateurs de la chaîne logistique. Elle repose sur la qualité des informations saisies dans le système d'information logistique et implique une application scrupuleuse de la nouvelle réglementation.

LE CONTRÔLE INTERNE LOGISTIQUE

Lieutenant-colonel Yorick DE LAVALETTE,
Chef de la cellule du « Contrôle interne logistique », sous-direction Technique et logistique.

Pourquoi mettre en place un CIL ?

D'ores et déjà en place au sein de la SIMMT, le contrôle interne budgétaire (CIB) et le contrôle interne comptable (CIC) sont aujourd'hui complétés par un nouveau dispositif : le contrôle interne logistique (CIL).

Le CIL, composante du contrôle interne, est un ensemble de dispositifs organisés, formalisés et permanents, mis en œuvre par les acteurs logistiques de tous niveaux afin de maîtriser le fonctionnement de leurs activités. Ces dispositifs sont destinés à garantir la qualité de la gestion logistique des biens (GLB) appartenant au périmètre du MCO terrestre, pour ce qui concerne la SIMMT. Pour cette dernière, il s'agit de s'assurer de la maîtrise des risques de non-respect des critères de qualité du suivi logistique à chaque étape du cycle de vie d'un bien, pour chaque acteur et pour chaque opération ayant une conséquence logistique.

Le CIL constitue donc le seul moyen pour le gestionnaire de biens qu'est le directeur central de la SIMMT, de maîtriser le fonctionnement des activités logistiques de son niveau. Il doit notamment conduire à la fiabilité des données dans le système d'information logistique SIM@T.

Ainsi, le contrôle interne logistique est mis en place afin de préserver la qualité et la disponibilité des matériels dans l'optique de leur engagement opérationnel. Il constitue un moyen pour les états-majors d'armées de s'assurer de la bonne utilisation de leurs investissements et de la préservation de leur patrimoine.

Comment le CIL est mis en œuvre ?

La SIMMT est garante de la conservation des biens dont elle a la charge, dans le respect des lois et règlements. Pour ce faire, des actions de pilotage, d'analyse, de contrôle et de remontée d'information sont mises en place :

- rédiger et/ou actualiser annuellement les textes ;
- bâtir un plan d'action annuel[1] détaillant les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs logistiques, de façon à circonstancier, tracer et suivre les actions retenues par le gestionnaire de biens (ou gestionnaire de biens délégué) ;
- analyser et exploiter les bilans annuels d'inventaires et les procès-verbaux rédigés suite à des pertes, des destructions, des détériorations ou des déficits ;
- transmettre au responsable de la comptabilité auxiliaire (stocks et immobilisations) les éléments nécessaires à son analyse dans le cadre du contrôle interne comptable ;
- donner des éléments d'appréciations sur le CIL et la GLB dans les formations et/ou les organismes, et les adresser à ces derniers et aux têtes de chaîne.

L'ensemble de ces opérations est détaillé au travers de directives adressées aux différents acteurs du CIL, en interne SIMMT et vers les entités extérieures.

Avec qui le CIL est-il mis en œuvre ?

Au sein du ministère de la Défense, le dispositif de contrôle interne logistique est organisé en trois niveaux :

Le CIL de premier niveau (CIL 1) vise à s'assurer du respect des critères de qualité du suivi logistique au sein d'une entité garante de la performance logistique et de la fiabilité des données enregistrées dans les systèmes d'informations logistiques. Il s'identifie aux processus de gestion logistique eux-mêmes.

[1] Le prochain sera produit pour le 30 novembre 2014.

Son périmètre s'exerce sur les activités logistiques des entités attributaires des tâches de suivi de gestion logistique. Il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés au sein d'un organisme par les acteurs directs et l'encadrement sur les opérations impactant directement ou indirectement la gestion logistique des biens affectés au ministère de la Défense. Ces contrôles sont intégrés au fonctionnement courant du service.
La mise en œuvre du CIL de niveau 1 est dévolue aux organismes détenteurs de biens.

Le CIL de deuxième niveau (CIL 2) vise à piloter et contrôler le dispositif de CIL 1 et à s'assurer de sa fiabilité. Le périmètre du CIL 2 est identique à celui du CIL 1. Il relève d'une entité distincte de celles attributaires de tâches ayant un impact sur le suivi des biens en gestion logistique et responsables du CIL 1.

Il est favorisé par une proximité géographique et une connaissance des activités des entités locales placées sous le périmètre de responsabilité logistique de l'entité responsable du CIL 2.
La responsabilité du CIL 2 relève du directeur central de la SIMMT.

Le CIL de niveau 3 (CIL 3) vise à décliner la stratégie du ministère. Il traite des problématiques d'ordre logistique identifiées aux interfaces entre les armées, la DGA et le SGA.

Au sein de la SIMMT, tous les acteurs intervenant dans une opération ayant des conséquences logistiques sont potentiellement concernés par le contrôle interne logistique. Créée le 7 juillet 2014, une cellule subordonnée à la sous-direction technique et logistique, armée par quatre personnels (un officier, un sous-officier, un personnel civil de catégorie B et un personnel civil de catégorie A à hauteur d'un quart temps annuel) et un officier réserviste, est en charge d'assurer les différents travaux.

Le CIL intervient sur l'ensemble de la chaîne logistique. Il alimente la comptabilité en données fiabilisées par le biais du SIM@T permettant ainsi la restitution d'une image quantitative et qualitative fidèle du patrimoine de l'État.

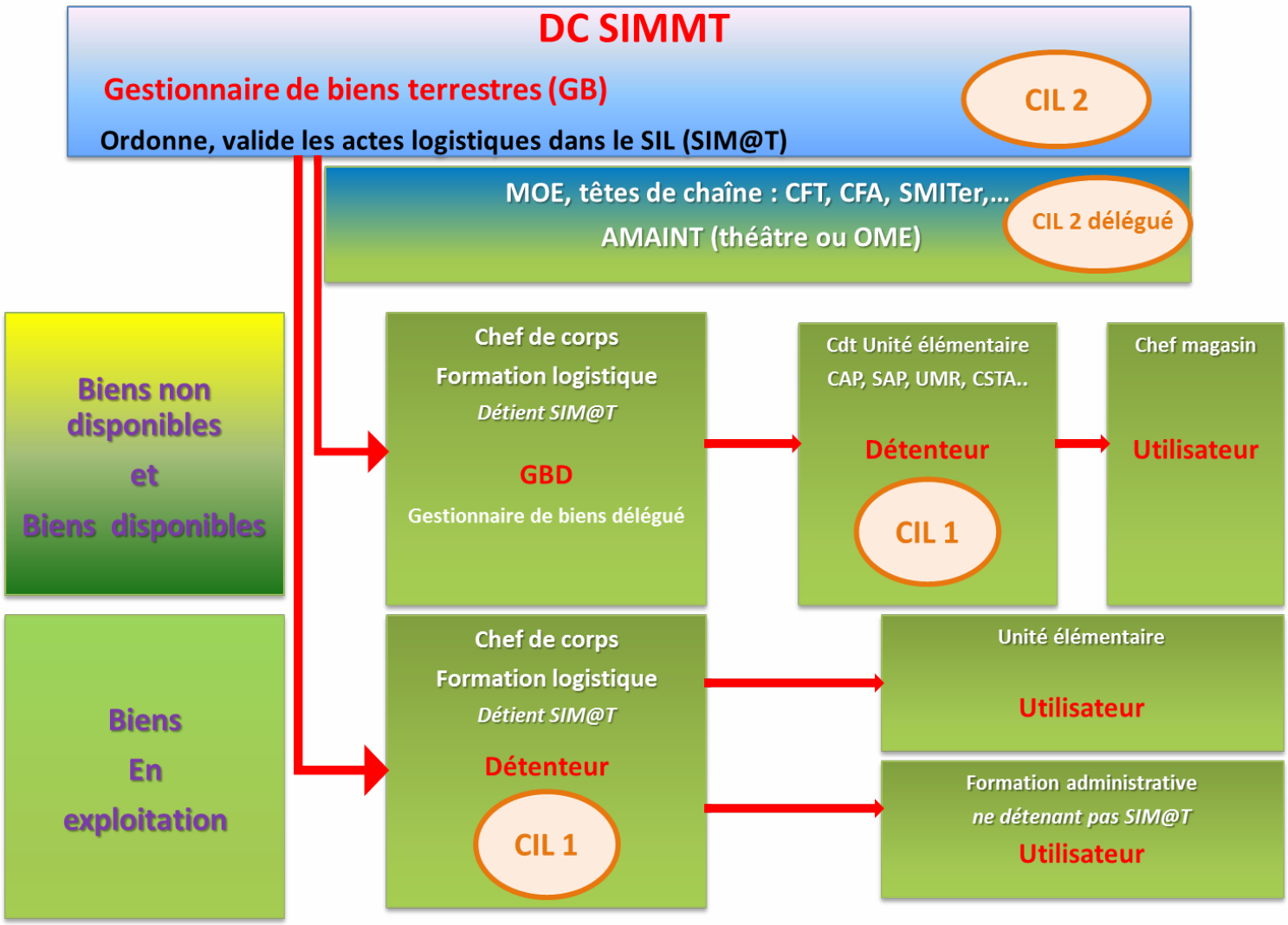

Lien fonctionnel défini dans le plan de rattachement logistique (outil SIM@T).
Le RGL saisit, pour le détenteur, dans le SIL (SIM@T), il exécute les actes logistiques, transmet les données à l'utilisateur.

INTERVIEW

COMMANDANT MARC BOURNIQUEL, CHEF DE SECTION INGÉNIERIE DE LA MARQUE (SDTL)

Carrière professionnelle :
Chef de section mobilité, puis chef de la conduite de maintenance au 6e RMAT/dét. de Gresswiller de 2001 à 2005. Adjoint au commandant d'unité puis commandant d'unité d'une compagnie de maintenance mobilité au 6e RMAT/dét. de Belfort de 2005 à 2008. Chef de la section maintenance au sein de l'état-major de Force n°1 de Besançon de 2008 à 2011. Depuis 2012 il est le chef de la section ingénierie de la marque de la SIMMT.

OPEX
- 2002 : SFOR ONU à Mostar (Ex-Yougoslavie).
- 2004 : LICORNE à Korhogo (Côte d'Ivoire).
- 2007-08 : KFOR à Novo Selo (Kosovo).

Vous êtes « chef de la section Ingénierie de la marque » du BMM de la SDTL :

En quoi consiste votre fonction ?

La section « Ingénierie de la marque » est principalement orientée sur le niveau conception. Elle mène les études amont et exploratoires permettant de doter les responsables de marque d'outils informatiques adaptés à leur mission et de définir les méthodes de travail pour obtenir les résultats escomptés.
Mon rôle consiste à collecter les besoins, à prioriser leur réalisation, et à piloter leur mise à disposition.

Quelles sont vos différentes missions ?

La section est articulée en deux cellules. La cellule étude amont qui définit les méthodes et les principes à adopter dans les travaux réalisés par les responsables de marque (RM). Ainsi elle est amenée à rédiger les méthodes et les procédures pour les tâches génériques, spécifier les outils ou fonctionnalités des systèmes d'information nécessaires à la marque et concevoir et rédiger les processus liés à l'expertise technique de la SIMMT. La cellule articles réglementés définit les méthodes et les principes à adopter pour que les RM soient en mesure de prendre en compte les préconisations en matière de prévention des risques. Ainsi, elle transcrit, en liaison avec le SDPR/BQRP, les directives réglementaires en matière d'environnement, de maîtrise des risques et d'utilisation de matériaux dangereux, interdits ou réglementés, en instructions techniques exploitables par les STM et les utilisateurs. Elle suit et fait assurer la mise à jour des référentiels SIM@T relatifs aux matériaux soumis à réglementation, et elle rédige les demandes de dérogations des éléments techniques en liaison avec les équipes de maintenance intégrée.

Quel est votre rôle dans la gestion logistique des biens ?

En octobre, j'ai été désigné chef du projet GLB avec pour objectifs de :
- publier les instructions ministérielles pour juin 2014 ;
- définir un contrôle interne logistique et créer les outils adéquats ;
- dimensionner une cellule contrôle interne logistique au sein de la SIMMT.

L'enjeu a été d'harmoniser les méthodes en s'adaptant aux différences de fonctionnement tout en faisant preuve de fermeté sur la ligne directrice adoptée. Pour ce faire, notre équipe de projet se composait de 6 personnes : un représentant de la SDBFC, quatre représentants de la SDTL, et moi-même. Le travail avait débuté en 2012 et beaucoup de choses étaient déjà acquises. En m'appuyant sur le travail déjà réalisé, mon rôle a consisté à :
- établir un plan de charge ;
- respecter les échéances fixées ;
- organiser les réunions de travail avec les 22 acteurs en présence ;
- mener de front les différents avis dans la mise en place et la réalisation de la GLB et les impératifs de la SIMMT au travers des directives de l'EMA.

Les bases sont donc désormais établies. Il revient maintenant à chaque acteur concerné, au sein de la SIMMT comme à l'extérieur, de réaliser la gestion logistique des biens et de participer à sa fiabilisation.

Aujourd'hui, les points principaux du projet sont terminés. Il reste à organiser avec toute l'équipe projet le Forum sur la Gestion logistique des Biens qui se tiendra au premier trimestre 2015.

Quelle est l'actualité de votre section ?

La section œuvre dans plusieurs domaines. Je vous en présenterai trois.
Tout d'abord le développement d'une politique du retour d'expérience soutien des matériels terrestre (SMT) au travers de trois aspects incontournables :
- la description d'une organisation qui est un préalable indispensable à la rédaction des directives. L'organisation retenue doit permettre de coordonner les acteurs, d'harmoniser les méthodes et de mesurer l'efficience du RETEX SMT en fonction des objectifs qu'elle a fixés ;
- l'évolution du système d'information pour normer les saisies, fiabiliser les données et intégrer la donnée de causalité d'une panne ;
- la mise en place d'un corpus documentaire et d'outils de traitement et d'analyse de l'information.

Ensuite, en liaison avec la SDPR, la mise en œuvre d'une politique de sécurité imposée dans le cadre de l'intégration de la maîtrise des risques incluse dans la version 2015 de l'ISO 9001, à laquelle concoure la SIMMT.
Enfin, un travail sur la mise à jour de documents tels que le carnet de véhicule (MAT10004), la création d'une fiche suiveuse RDC et atelier unique, ou encore la mise à jour de l'instruction ministérielle 9403 relative au recueil, à la circulation et à l'exploitation des informations se rapportant aux faits techniques survenant aux matériels terrestres ressortissant du MCO terrestre.